

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT, DE RIVIERES
ET DU CYCLE DE L'EAU**

- :-

COMITE SYNDICAL DU 01 MARS 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-huit, le premier mars à 18h30, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau, régulièrement convoqués par courrier du 22 février 2018, se sont réunis à la salle du comité, 58-60 rue Fernand Laguide à Corbeil-Essonnes (91100), en vue de délibérer sur les points portés à l'ordre du jour de la présente séance, sous la Présidence de Monsieur Raymond BERTELOOT, doyen de l'assemblée jusqu'à l'élection du Président et sous la présidence de Monsieur Xavier DUGOIN à compter de son élection.

Titulaires présents :

Mesdames : MORVAN, PINAUD-GROS, DOUGNIAUX, BOBAULT, BOITON, PIGEON, BUDELLOT, HENDERSON, MILLELIRI, BRISSET, BONNEVEAU, TEYSSEYRE, MAURIN, RICHARD-BRESSAND, CICERON, SAINT-JALMES.

Messieurs : HILGENGA, BONLIEU, SEMUR, IMBERT, BERNARD Jacques, RICHY, MOUCHET, AUDABLE, JOFFROY, VALLET, BAYLE, CARTAILLER, RASSIER, MURAT, CORRE, BLETEL, LE BORGNE, SPADA, FRANEL, BERNARD Michel, GAURAT, BOUCHET, LESIEUR, PETIT DE LEUDEVILLE, MOURET, GOMBAULT, VANIER, DAIGLE, DAMIOT, PETEL, ROUGER, POIGNARD (jusqu'à 20h10), BERTHON, MARAIS, CAMPANA, GUYARD, PETIOT, LACROIX, BRUNET, RUC, GUILBERT, HEUDE, RIBIER, BALDY, GLUVACEVIC, WOJTYNIAK, DUGOIN, MARTY, NICOLAS, DALMAI, CACHELEUX, JOYEZ, FLEUREAU, GERVIN, VIE, SIMONNOT, FOUCHER, BALZANO, BERTELOOT (jusqu'à 19h30), DIRAT, GROS, NOUVELLON, SOULOUMIAC, WITTEK, BARDOU, DUBOIS, VOISE, PELLETIER, VAUDELIN, BOUCHU, FOURNIER, COUVRAT, LECRON, PIERRON, ECK, FILLEUL, BOUISSET, MARIETTE, BLIN, WERSINGER.

Suppléant présent :

Mesdames BEAUGRAND (pour Monsieur LEMESLE), JOURDAN (pour MICK-LANNEAU), PRAT (pour Monsieur DUGOIN-CLEMENT), CADIX (pour Monsieur QUINTARD), ROCH (pour Monsieur GAK).

Messieurs LACOMME (pour Madame BOUCHARD), TOURNEFIER (pour ROLLAND), MAILLARD (pour Madame FRANKE), ROTTEMBOURG (pour Madame CHAMBARET), RENIER (pour Madame GRANDMONTAGNE), BASTIEN (pour DUVAL), MELIN (pour MERCECA), BOISRIVEAU (pour LAFON), SCHORTER (pour ROUSSEAU), MEDER (pour Madame PETITDIDIER), DIAS (pour LION, à partir de 19h35).

Titulaires absents :

Mesdames : BOUDART, VERDIER, PIRES, DURANDY, LARGANT, CHARDENOUX, ROBIN.

Messieurs : DASSAULT, BARATAUD, LE PAGE, SAINSDARD, PRIMAUD, LANGLET, BRICHARD, DE FAVERI, FRANCE BARBOU, VENOT, PINON, BOUSSAINGAULT, DENIBAS, COUSIN, MESPLIER, FOURMY, DUCHESNE, PAGES, PESCHEUX, AYKUT, BAILLY, BORTOLI, BRIARD, JUELLE, RAFFY, RIO, DUVAL, SOREAU, LION (jusqu'à 19h35), DEGREMONT, BRUNELLI, LEJEUNE, DE LUCA, GERMAIN, PEYROTTE, BRIAND, CELLIER, CHOTIN, BOIVIN, KERVAZO, CHAPELLE, LE CUNFF, JANIN, POIGNARD (à partir de 20h10).

Pouvoirs :

Madame GOMES COELHO donne pouvoir à Monsieur DUGOIN

Monsieur DARREAU donne pouvoir à Monsieur RENIER

Monsieur ALLEAUME donne pouvoir à Monsieur DUBOIS

Monsieur HERBLOT donne pouvoir à Monsieur JOYEZ

Monsieur PERRET donne pouvoir à Madame DOUGNIAUX

Monsieur JOUBERT donne pouvoir à Monsieur ECK

Monsieur MARMIER donne pouvoir à Monsieur BERTHON

Monsieur VALENTIN donne pouvoir à Monsieur SPADA

Monsieur CHARNIER donne pouvoir à Monsieur BERNARD Jacques

Monsieur BERTELOOT donne pouvoir à Monsieur VANIER (à partir de 19h30)

Secrétaire de séance : Monsieur Karl DIRAT

Monsieur Xavier DUGOIN accueille les délégués et ouvre la séance.

Ensuite, Monsieur Raymond BERTELOOT, doyen de l'assemblée, préside la séance jusqu'à l'élection du Président.

AFFAIRES GENERALES

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE MENNECY (DCS20181)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation, par la commune de Mennecy, de Madame Anne-Marie DOUGNIAUX et Monsieur Daniel PERRET en qualité de délégués titulaires en remplacement de Messieurs Xavier DUGOIN et Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ainsi que de Madame Elisabeth VASSEUR et Monsieur Christian BOUARD en qualités de délégués suppléants en remplacement de Madame Anne-Marie DOUGNIAUX et Monsieur Daniel PERRET, devenus délégués titulaires au sein du comité syndical du SIARCE.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE (CCVE) (DCS20182)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation, par la Communauté de Communes du Val d'Essonne :

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Auvernaux	Mr VENOT Patrice Mme VERDIER Betty	Mr HOCHET Daniel Mr DIAS José
Ballancourt-sur-Essonne	Mr BRUNET Daniel Mr RUC Gérard	Mme BOUCHE Adeline Mme JORANDON Nicole
Baulne	Mme BRISSET Véronique Mr GUILBERT Xavier	Mr CARPENTIER Philippe Mme FELS Nelly
Cerny	Mr HEUDE Rémi Mme CHAMBARET Marie-Claire	Mr PRAT Alain Mr ROTTEMBOURG Philippe
Echarcon	Mme PIRES Isabelle Mr RIBIER Pierre	Mr SOUDRY Alain Mme BESSAID Djidjigua
Fontenay-le-Vicomte	Mr BALDY Patrick Mme MICK-LANNEAU Valérie	Mme JOURDAN Patricia Mme MARCHE Séverine
Guigneville-sur-Essonne	Mr DARREAU Dominique Mme GRANDMONTAGNE Astrid	Mr RENIER Jean-Hugues Mr MAUGE Laurent
Itteville	Mr GLUVACEVIC Miodrag Mr WOJTYNIACK Bertrand	Mr PRECY Joël Mme LINISE Sandrine
Mennecy	Mr DUGOIN Xavier Mr DUGOIN-CLEMENT Jean-Philippe	Mr GARRO Claude Mme PRAT Jouda
Ormoy	Mr MARTY Gérard Mme BONNEVEAU Danièle	Mr BIZET Denis Mr SELAME Christian
Vayres-sur-Essonne	Mme TEYSSEYRE Dominique Mme DURANDY Anne	Mr CARON Virgil Mr GRARD Jean-Claude
Vert-le-Petit	Mr PINON Jean-Marc Mr DALMAI Arnaud	Mme LOCQUET Mireille Mme MAZET Sylviane
Vert-le-Grand	Mr QUINTARD Jean-Claude Mr NICOLAS Bruno	Mme DERYCKE Sandrine Mme CADIX Simonne

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PITHIVERAIS GATINAIS (DCS20183)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation, par la Communauté de Communes Pithiverais Gâtinais :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Le Malesherbois	Mr BRICHARD Gérard Mr PETIOT Pierre	Mr JOVE Louis Mr DESERVILLE Thierry

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (DCS20184)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation, par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine:

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Saint-Fargeau Ponthierry	M. Jérôme Guyard M. Jean François Lemesle	Mme Elisabeth Beaugrand M. José Machado

INSTALLATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DU COUDRAY-MONTCEAUX (DCS20185)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation, par la commune du Coudray-Montceaux, de Madame Christine PINAUD-GROS et de Monsieur Michel BERNARD en qualité de délégués titulaires du SIARCE et de Messieurs Jacques BEAUDET et Marc GUERTON en qualité de délégués suppléants au sein du Comité Syndical du SIARCE.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS (DCS20186)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation, par la Communauté de Communes du Pays de Nemours :

COMMUNE	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Boulancourt	DE FAVERI Angélo CHARNIER Jean-Marie	VIRON Hervé JAIRE Eric
Buthiers	LACROIX Jean-Yves France BARBOU Jean-Luc	THEVENET Julien CHAMOREAU Christophe
Nanteau-sur-Essonne	HENDERSON Helen MILLELIRI Marie-Françoise	ESCOFFRE-ROIG Catherine LE FLOC'H Martine

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION AU SIARCE POUR LES COMMUNES DE BREUILLET ET CHEPTAINVILLE (DCS20187)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la modification des représentants de la commune de Breuillet, par la Communauté d'Agglomération de Cœur d'Essonne Agglomération, de Monsieur François LECRON en qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Philippe HANDTSCHOEWERCKER devenu délégué suppléant au sein du SIARCE, de Madame Hélène RICHARD-BRESSAND en qualité de déléguée titulaire en remplacement de Monsieur Gérard PASTOR et de Monsieur Richard VIVIER en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Guy BRACHET.

PREND ACTE de la modification des représentants de la commune de Cheptainville, par la Communauté d'Agglomération de Cœur d'Essonne Agglomération de Monsieur Eric BOUISSET en

qualité de délégué titulaire en remplacement de Monsieur Michel FAYOLLE et de Monsieur Denis BAZIN en qualité de délégué suppléant en remplacement de Monsieur Eric BOUISSET, devenu délégué titulaire.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD AU SIARCE

Ce point est reporté.

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE (DCS20188)

Le Comité Syndical,

PREND ACTE de la désignation, par la commune de Soisy-sur-Ecole, de Madame Hélène RENIER en qualité de déléguée suppléante en remplacement de Madame Joëlle BOURCE, au sein du comité syndical du SIARCE.

ELECTION DU PRESIDENT (DCS20189)

Monsieur BERTELOOT fait appel à candidature pour le poste de Président du SIARCE. Xavier DUGOIN se porte candidat. Aucune autre candidature n'est déclarée. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 118

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 11

Abstention : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 107

Majorité absolue : 54

A obtenu :

- M. Xavier DUGOIN, 96 voix (quatre vingt seize)

M. Xavier DUGOIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président.

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS (DCS201810)

Le Comité Syndical,

DECIDE la création de 15 postes de vice-présidents

VOTE : UNANIMITE

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT (DCS201811)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 1^{er} vice-président du SIARCE.

Vu la candidature unique de Mr BAYLE à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 119

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 13

Abstention : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 106

Majorité absolue : 54

A obtenu :

- M. Jean-François BAYLE, 102 voix (cent deux)

M. Jean-François BAYLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} vice-président.

ELECTION DU 2^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201812)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 2^{ème} vice-président du SIARCE. Vu la candidature unique de Mr GOMBAULT à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 114

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 12

Abstention : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 102

Majorité absolue : 52

A obtenu :

- M. Jacques GOMBAULT, 95 voix (quatre vingt quinze)

M. Jacques GOMBAULT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème vice-président.

ELECTION DU 3^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201813a)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 3^{ème} vice-président du SIARCE. Vu la candidature unique de Mr SEMUR à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 115

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 10

Abstention : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 105

Majorité absolue : 53

A obtenu :

- M. Pierre SEMUR, 98 voix (quatre vingt-dix huit)

M. Pierre SEMUR, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème vice-président

ELECTION DU 4^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201814)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 4^{ème} vice-président du SIARCE. Vu la candidature unique de Mr SIMONNOT à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 119

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 16

Abstention : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

A obtenu :

- M. Pascal SIMONNOT, 93 voix (quatre vingt treize)

M. Pascal SIMONNOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4ème vice-président.

ELECTION DU 5^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201815)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 5^{ème} vice-président du SIARCE. Vu la candidature unique de Mr BERNARD à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 116

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 10

Abstention : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 106

Majorité absolue : 54

A obtenu :

- M. Jacques BERNARD, 98 voix (quatre vingt-dix huit)

M. Jacques BERNARD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5ème vice-président

ELECTION DU 6^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201816)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 6^{ème} vice-président du SIARCE. Vu la candidature unique de Mme BUDELOT à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 116

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6

Abstention : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 110

Majorité absolue : 56

A obtenu :

- Mme Laurence BUDELOT, 103 voix (cent trois)

Mme Laurence BUDELOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6ème vice-présidente

ELECTION DU 7^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201817a)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 7^{ème} vice-président du SIARCE. Vu la candidature unique de Mme PIGEON à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 115

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 15

Abstention : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 100

Majorité absolue : 51

A obtenu :

- Mme Marie-France PIGEON, 88 voix (quatre vingt huit)

Mme Marie-France PIGEON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 7ème vice-présidente.

ELECTION DU 8^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201818)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 8^{ème} vice-président du SIARCE. Vu la candidature unique de Mr SPADA à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 117

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 15

Abstention : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 102

Majorité absolue : 52

A obtenu :

- M. Alexandre SPADA, 76 voix (soixante seize)

M. Alexandre SPADA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8ème vice-président.

ELECTION DU 9^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201819)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 9^{ème} vice-président du SIARCE.

Vu la candidature unique de Mr GROS à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 114

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 15

Abstention : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 99

Majorité absolue : 50

A obtenu :

- M. François GROS, 83 voix (quatre vingt trois)

M. François GROS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9ème vice-président.

ELECTION DU 10^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201820)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 10^{ème} vice-président du SIARCE.

Vu la candidature unique de Mr LAFON à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 118

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 17

Abstention : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 101

Majorité absolue : 51

A obtenu :

- M. Thierry LAFON, 87 voix (quatre vingt sept)

M. Thierry LAFON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10ème vice-président.

ELECTION DU 11^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201821)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 11^{ème} vice-président du SIARCE.

Vu la candidature unique de Mr JOUBERT à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 118

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 15

Abstention : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 103

Majorité absolue : 52

A obtenu :

- M. Georges JOUBERT, 84 voix (quatre vingt quatre)

M. Georges JOUBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11ème vice-président.

ELECTION DU 12^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201822)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 12^{ème} vice-président du SIARCE.

Vu la candidature unique de Mr FOURNIER à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 118

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 16

Abstention : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 102

Majorité absolue : 52

A obtenu :

- M. Pascal FOURNIER, 84 voix (quatre vingt quatre)

M. Pascal FOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 12ème vice-président.

ELECTION DU 13^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201823)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 13^{ème} vice-président du SIARCE.
Vu la candidature unique de Mme MORVAN à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 116

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 16

Abstention : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 100

Majorité absolue : 51

A obtenu :

- Mme Mariannick MORVAN, 81 voix (quatre vingt une)

Mme Mariannick MORVAN, ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée 13ème vice-présidente.

ELECTION DU 14^{ème} VICE-PRESIDENT (DCS201824)

Monsieur Xavier DUGOIN fait appel à candidature pour le poste de 14^{ème} vice-président du SIARCE.
Vu la candidature unique de Mr GUYARD à ce poste. Le scrutin est ouvert.

Le Comité Syndical,

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 116

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 14

Abstention : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 102

Majorité absolue : 52

A obtenu :

- M. Jérôme GUYARD, 86 voix (quatre vingt six)

M. Jérôme GUYARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 14ème vice-président.

INDEMNITES DES ELUS (DCS201825)

Le Comité Syndical,

DECIDE de fixer au taux maximum, soit 37,41% de l'indice brut terminal de la fonction publique, le montant de l'indemnité au Président.

DECIDE de fixer au taux maximum, soit 18,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, le montant de l'indemnité aux vice-présidents.

DIT que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

DIT que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

VOTE : UNANIMITE

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU SYNDICAL (DCS201826)

1 – procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des

emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- à court, moyen ou long terme ;
- au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement et/ou de consolidation par la mise en place de tranches d'amortissement ;
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- la faculté de modifier la devise ;
- la faculté de réduire ou allonger la durée du prêt ;
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

2 – procéder, dans les limites fixées ci-dessous, à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de quatre millions d'euros annuellement.

Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de DOUZE (12) mois à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et comporteront un ou plusieurs index.

3 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les conditions suivantes :

- fournitures et services dans le cadre des procédures formalisées, dans la limite fixée par le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et la réglementation en vigueur.
- travaux d'un montant supérieur à un million d'euros HT et jusqu'au seuil des procédures formalisées (5 548 000 € HT au 1^{er} janvier 2018)

4 – arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SIARCE, passer tout acte subséquent ainsi que décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas DOUZE (12) ans ;

5 – passer les contrats d'assurance ainsi que leurs éventuels avenants ;

6 – fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du SIARCE à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

7 – approuver les ventes ou achats de parcelles de terrains, immeubles, etc. ainsi que leur classement ou déclassement dans le domaine public ;

8 – décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4 600€ et jusqu'à 15 000 € ;

9 – fixer la répartition de l'AQUEX ;

10 – solliciter et décider de l'adoption de dossiers de subventions auprès des organismes financeurs dans le cadre du plan de charge annuel et de la gestion interne du SIARCE ;

11 – approuver et signer tous contrats, conventions et leurs avenants à intervenir avec tous organismes, toutes sociétés, tous propriétaires, toutes collectivités concernés pour permettre la réalisation des opérations prévues dans le cadre du plan de charge annuel et/ou dans le cadre de la gestion interne du SIARCE ;

12 – approuver et signer les conventions de servitudes à intervenir dans le cadre de la réalisation du plan de charge annuel et de la gestion interne du SIARCE ;

13 – approuver et décider de recourir et le cas échéant signer les transactions dans le cadre de règlement amiable de litiges susceptibles dans le cadre de l'exercice des compétences du SIARCE ;

14 – décider de l'adhésion à des associations et signer tout acte en découlant ;

15 – attribuer des subventions aux associations supérieures à 3 000 € ;

16 – procéder aux demandes d'enquêtes publiques nécessaires à la réalisation des opérations dans le cadre des compétences du SIARCE ;

17 – fixer les modalités de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des experts sollicités par le SIARCE dans le cadre de manifestations organisées par le SIARCE ;

18 – attribuer les médailles d'honneur du SIARCE.

Le Comité Syndical,

DECIDE de déléguer les attributions limitativement énumérées, ci-dessus, au Bureau syndical pour la durée du mandat.

VOTE : UNANIMITE

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT (DCS201827)

1 – prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les conditions suivantes :

- fournitures et services dans le cadre des procédures adaptées, dans la limite fixée par le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et la réglementation en vigueur.

- travaux d'un montant de moins de un million d'euros Hors Taxes

2 – désigner et fixer les rémunérations ainsi que régler les frais et honoraires d'avocats, de notaires, d'avoués, d'huissiers de justice et d'experts ;

3 – intenter au nom du SIARCE les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui jusqu'à épuisement des voies de recours le cas échéant ;

4 – créer des régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services du SIARCE ;

5 – décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

6 – approuver et signer toute demande de permis notamment permis de construire, permis de démolir, permis de travaux exemptés de permis de construire ;

7 – accepter les dons et legs qui sont grevés ni de conditions, ni de charges ainsi que les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;

8 – saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux notamment sur les projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de partenariat.

9- attribuer des subventions aux associations inférieures ou égales à 3 000 (trois mille) euros

Le Comité Syndical,

DECIDE de déléguer les attributions limitativement énumérées, ci-dessus, au Président pour la durée du mandat.

VOTE : UNANIMITE

DELIBERATION PORTANT SUR LE PRINCIPE DE L'ADHESION FUTURE DU SIARCE AU SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE (SMOYS) (DCS201828)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe d'une adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau au Syndicat Mixte Orge Yvette Seine (SMOYS) ;

DEMANDE à Monsieur le Président du Siarce de soumettre à une séance ultérieure du comité syndical du SIARCE une délibération venant confirmer le principe de cette adhésion, dès que les statuts du SMOYS auront été modifiés et approuvés par arrêté préfectoral pour permettre l'adhésion de syndicats intercommunaux à celui-ci, et la désignation de ses délégués dans ce syndicat ;

DIT que la présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète de l'Essonne.

VOTE : MAJORITE (1 abstention : Mme MAURIN)

DELIBERATION PORTANT ACCEPTATION DU RETRAIT PARTIEL DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION POUR LA COMPETENCE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (DCS201829)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération pour la compétence Distribution de l'eau potable ;

SAISIT chaque collectivité adhérente du SIARCE afin qu'elle émette un avis sur cette demande de retrait partiel de Cœur d'Essonne Agglomération pour la compétence Distribution de l'eau potable, étant entendu que l'absence de délibération sur ce retrait partiel vaut avis défavorable.

NOTIFIE la présente délibération à Madame la Préfète de l'Essonne, à Madame la Préfète de Seine-et-Marne et à Monsieur le Préfet du Loiret.

VOTE : UNANIMITE

CREATION D'UN FONDS DE DOTATION (DCS201830)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le principe de recours à un fonds de dotation pour soutenir l'action des chantiers citoyens des projets à dimension environnementale portant sur la rivière Essonne, ses berges et ses paysages et zones humides.

APPROUVE le projet des statuts du fonds de dotation.

AUTORISE le Président du SIARCE à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des acteurs privés du territoire afin de constituer un fonds de dotation sous statut associatif en vue de promouvoir l'action des chantiers citoyens et des projets à dimension environnementale portant sur la rivière Essonne, ses berges et ses paysages et zones humides.

NOMME au sein du conseil syndical du SIARCE Messieurs Jean-Claude QUINTARD, Pierre SEMUR et Michel SOULOUMIAC en qualité de membres du conseil d'administration du fonds de dotation.

VOTE : MAJORITE (1 contre : Mme MILLELIRI)

MODIFICATION DES STATUTS (DCS201831)

Le Comité Syndical,

COMPLETE la délibération n° DCS2017139a du 23 novembre 2017 (*conformément aux observations faites par le contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne par courrier en date du 22 janvier 2018*) concernant

-l'ajout d'une mission complémentaire portant sur le déploiement d'Infrastructure de Réseaux pour Véhicule Electrique (IRVE), conformément aux objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

-l'exploitation des installations et ouvrages d'eaux usées et d'eau potable, ainsi que la force motrice des cours d'eau pour produire de l'énergie renouvelable (biogaz, hydroélectricité) et de récupération, et ainsi bénéficier de recettes complémentaires tout en contribuant aux objectifs fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

ADOPTE les modifications des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau annexés à la présente délibération ;

NOTIFIE la présente décision aux Maires et Présidents des collectivités membres, leurs assemblées délibérantes ayant un délai de trois mois pour émettre un avis sur ces modifications, à compter de cette notification (*selon l'article L 5211-20 du CGCT*) ;

DEMANDE à Madame la Préfète de l'Essonne et Madame la Préfète de Seine et Marne et Monsieur le Préfet du Loiret, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts.

VOTE : UNANIMITE

MODIFICATION DU CALENDRIER D'APPELS ET DE VERSEMENTS DES PARTICIPATIONS - ANNEE 2018 (DCS201832)

Le Comité Syndical,

RAPPORTE la délibération n° 2017167 du 14 décembre 2017 par laquelle le SIARCE a adopté le montant des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE au titre des compétences « Essonne », « Ru des Près-Hauts », « Ru des Flamouches », « Gaz/Electricité », « Eclairage public », « Berges de Seine », « Aménagement et urbanisme » et « Fossés ruraux » - Année 2018.

ADOPTE le montant des participations pour chacune des collectivités membres du SIARCE au titre des compétences « Essonne », « Ru des Près-Hauts », « Ru des Flamouches », « Gaz/Electricité », « Eclairage public », « Berges de Seine » et « Aménagement et urbanisme » - Année 2018, conformément au tableau ci-annexé.

MODIFIE le calendrier d'appels et de versements des participations pour l'année 2018 conformément au tableau ci-annexé.

DIT que les recettes sont inscrites au budget primitif général 2018.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : MAJORITE (1 abstention : Mme MAURIN)

**ETABLISSEMENT DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE
POUR L'EXERCICE 2018 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2017166 DU
14/12/2017 (DCS201833)**

Le Comité Syndical,

DECIDE d'établir, pour l'exercice budgétaire 2018, un budget principal et cinq budgets annexes comme suit :

1. Budget principal – M14
2. Budget assainissement collectif SIARCE – M49 – Assujetti à la TVA
3. Budget assainissement collectif du Malesherbois en régie – M49 – Assujetti à la TVA
4. Budget eau potable SIARCE – M49 – Assujetti à la TVA
5. Budget eau potable SIARCE – M49 – Non assujetti à la TVA
6. Budget assainissement non collectif – M49

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU MALESHERBOIS – ANNEE 2018
(DCS201834)**

Le Comité Syndical,

ADOpte le budget assainissement collectif du **MALESHERBOIS** pour l'année 2018 en équilibre réel et sincère :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	974 100	974 100
Section d'investissement	671 470	671 470

VOTE le budget assainissement collectif du **MALESHERBOIS** pour l'année 2018 par nature au niveau du chapitre budgétaire ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

**MISE A JOUR PARTIELLE DE L'ETAT DE L'ACTIF DU BUDGET GENERAL
(DCS201835)**

Le Comité Syndical,

APPROUVE la sortie de l'actif du budget général – M14, des biens listés en annexe.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

**APPROBATION DU REGLEMENT FINANCIER DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DU MALESHERBOIS (DCS201836)**

Le Comité Syndical,

APPROUVE le règlement financier du service public d'assainissement collectif des communes du Malesherbois.

DIT que le périmètre d'application du présent règlement de service s'étend aux communes de la Commune Nouvelle du Malesherbois se trouvant en assainissement collectif (communes de

Malesherbes et d'Orveau-Bellesauve), compte-tenu de son adhésion au SIARCE pour la compétence « assainissement collectif ».

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DCS201837)

Le Comité Syndical,

CRÉE un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

CRÉE trois postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

CRÉE un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

CRÉE deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

MET à jour le tableau des effectifs.

VOTE : UNANIMITE

LOCATION DE LA SALLE EXONA SITUEE A L'USINE DE DEPOLLUTION DU SIARCE, RUE DES PAVEURS A EVRY - MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LOCATION (DCS201838)

Le Comité Syndical,

ADOPTE le principe de louer la salle Exona exclusivement le week-end à un seul bénéficiaire (particuliers, associations, entreprises).

APPROUVE la nouvelle convention de location de la salle Exona, jointe à la présente délibération, et notamment l'article 2 comportant les tarifs pour les particuliers, entreprises et les tarifs pour les associations,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de location de la salle Exona,

DIT que les recettes seront versées au budget général du SIARCE,

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION SUR LE PRINCIPE D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'ETUDES D'INTERET COMMUN DANS LE DOMAINE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE (DCS201839a)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le bien-fondé d'une réflexion commune pour identifier les défis afférents au service public de l'eau,

APPROUVE le principe d'adhésion au groupement de commandes qui organiserait la passation et l'exécution de marchés publics de prestations intellectuelles pour la réalisation d'études d'intérêt commun destinées à contribuer aux réflexions de ses membres et qui permettront de définir les actions collectives à mettre en œuvre et d'éventuels investissements futurs.

APPROUVE le projet de convention de groupement de commande ci-annexé.

AUTORISE le Président du SIARCE à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'adhésion du SIARCE à ce groupement de commandes en se rapprochant des collectivités initiatrices de ce projet.

VOTE : UNANIMITE

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A L'ACCORD-CADRE 2016-043ACL001 RELATIF A LA GESTION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET A LA MAINTENANCE DES AUTOMATISMES ET SYSTEMES DE MESURES ASSOCIES (DCS201840)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet l'avenant n°1 a l'accord-cadre 2016-043acl001 relatif a la gestion des ouvrages hydrauliques et à la maintenance des automatismes et systèmes de mesures associées

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 a l'accord-cadre 2016-043acl001 relatif a la gestion des ouvrages hydrauliques et à la maintenance des automatismes et systèmes de mesures associées avec à l'entreprise SEGI,

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cet avenant n°1 a l'accord-cadre 2016-043acl001 relatif a la gestion des ouvrages hydrauliques et à la maintenance des automatismes et systèmes de mesures associées.

VOTE : UNANIMITE

CONVENTION-CADRE « NATURE EN VILLE » POUR LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DU CIRQUE NATUREL DE L'ESSONNE ET SES ABORDS ; COMMUNES DE CORBEIL-ESSONNES, LISSES ET VILLABE – APPROBATION ET DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION (DCS201841)

Le Comité Syndical,

APPROUVE le projet de convention-cadre « nature en ville » pour la préservation et la valorisation du cirque naturel de l'Essonne et ses abords ; communes de Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé », telle qu'elle figure en annexe

AUTORISE le Président à signer ladite convention-cadre

ENGAGE les études techniques préalables inscrites au Budget Primitif 2018 et relevant de la maîtrise d'ouvrage SIARCE

AUTORISE le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Essonne, du Conseil Régional d'Ile-de-France, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et tous autres partenaires financiers potentiels des subventions pour la réalisation des études et travaux, relevant de la maîtrise d'ouvrage SIARCE, dans le cadre de la mise en œuvre de ladite convention-cadre.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

VOTE : UNANIMITE

Fait à Corbeil-Essonnes, le 06 mars 2018

Le Président,

Xavier DUGOIN



Affiché le 07/03/2018